

son gouvernement.

Quand on renvoie un domestique on lui donne huit jours. La clique Gambetta ne connaît point ces procédés. Un arrêté de révocation est à peine rendu contre des frères et des sœurs, que le maire ou l'inspecteur des écoles vient leur enjoindre de déguerpir immédiatement. Il y a des instituteurs laïques qui se sentent profondément humiliés du rôle odieux qu'on leur inflige. Tel est le cas d'un M. Hanot, instituteur d'Amiens. Un arrêté préfectoral révoquant les frères l'a appelé à les remplacer. M. Hanot, en entrant dans la classe, a remis à l'inspecteur des écoles qui venait l'introniser sa démission comme instituteur. Il n'a pas voulu être l'instrument d'une persécution inique contre les religieux avec lesquels il a sans cesse entretenu des relations sympathiques et fraternelles, et dont il partage les doctrines en matière d'éducation.

Dans beaucoup de communes où les frères et les sœurs ont été révoqués, les familles se cotisent pour leur confier des écoles privées. Ces écoles reçoivent des enfants en masse, et l'école patronnée par le Gouvernement est déserte. Les fonctionnaires serviles de Gambetta ont alors recours aux menaces contre ceux qui envoient leurs enfants aux écoles catholiques. On cite des communes où les petits fonctionnaires, les employés du service public sont menacés de perdre leur place s'ils continuent d'envoyer leurs enfants à l'école cléricale, à l'école dirigée par des frères ou des sœurs de communautés religieuses. On va jusqu'à menacer les ouvriers de perdre la pratique du maire et des gens influents de la municipalité s'ils persistent à envoyer leurs enfants à ces écoles. Le malheureux ouvrier qui n'a pour vivre que son modeste travail, est souvent obligé de céder.

Les pauvres gens assistés par des bureaux publics de bienfaisance subissent la même contrainte ; s'ils ne sont pas pères de famille, ils doivent tout au moins empêcher leurs parents et leurs amis de favoriser les écoles des frères, s'ils veulent avoir droit à la protection.

— Mgr Paulinier, évêque français, terminait ainsi une lettre à l'adresse en clergé de son diocèse :

.... " Ne nous laissons pas ébranler par la crainte d'un avenir plein d'angoisses ! L'avenir ne nous appartient pas. Il appartient à Celui qui peut, quand il lui plaît, apaiser d'un geste ou d'un regard les plus violentes tempêtes. *Pourquoi tremblons-nous, hommes de peu de foi ?* N'avons-nous pas reçu de magnifiques promesses ? Les ennemis pourront bien avoir une heure de triomphe ; cette heure sera courte. Il est écrit : *Qui est fort comme Dieu ? et si Dieu, attiré dans nos rangs par nos prières, nos aumônes, nos sacrifices, combat avec nous, qui sera contre nous ?* Pourrions-nous douter de la victoire ? "

Les frères de la Doctrine chrétienne, les dames religieuses n'en continuent pas moins leur œuvre de dévouement à l'éducation de la jeunesse. Partout nous les voyons sur la brèche, opposant à la persécution des actes d'héroïsme et de charité : tantôt au milieu des enfants qui reçoivent l'instruction, tantôt au chevet des malades ; dans l'intérieur des familles qui demandent le secours de leurs prières, comme sur les champs de bataille, prodiguant leurs soins aux blessés.

Voici ce que disait un membre du conseil de fabrique de la paroisse de Lay (Loire), à l'occasion de la mort de la Sœur Saint-Justin qui pendant quarante-cinq ans travaillait à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles :

" Le secret de toutes ces vertus du cloître qu'elle condensait en elle, me fut révélé un de ces derniers jours par un seul mot. Alors que désirant, non pas lui offrir quelques consolations banales, mais lui témoigner tout l'intérêt que je prenais à sa

situation, je lui dis :

" Vous guérirez.

" Elle me montra le ciel de sa main, et me répondit :

" *Ne faut-il pas que j'aïlle là-haut ?*

" Depuis quarante-cinq ans, cette âme avait travaillé pour aller là-haut, et toutes ses compagnes, suivant l'exemple que Sœur Saint-Justin avait reçu elle-même de ses devancières, toutes travaillaient pour le ciel et pour Dieu !

" Cette digne et sainte femme, à qui Dieu avait fait la grâce d'une délivrance si calme et si seraine, celle que nous regrettons à tant de titres, ne fut, dans la légion de ces sœurs de dévouement, rien autre chose que ce qu'elles sont toutes.

" L'existence au milieu de nous de ces pieuses congrégations est un enseignement perpétuel. Elles nous apprennent à lire, à écrire, et surtout *elles nous apprennent à mourir !* "

— Nous empruntons du *Franco-Canadien* la traduction d'une dépêche de Liverpool, en date du 14 novembre, annonçant comme suit le départ pour Halifax du Marquis de Lorne et de la princesse Louise :

Un beau temps a favorisé le départ de cette ville de Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada.

Après la présentation des adresses à l'hôtel-de-ville, le marquis et la marquise de Lorne se sont rendus à bord du *Sarmatian*. L'étendard royal a été hissé. Le duc de Connaught et le prince Léopold dirent un adieu affectueux à leur sœur et à leur beau frère et revinrent au rivage. Des milliers de mouchoirs s'agitèrent pour souhaiter bon voyage aux nobles personnages.

La réception donnée à Liverpool a été magnifique en tous points.

En répondant à l'adresse de la corporation, le marquis de Lorne en autres choses après avoir remercié le maire et les citoyens, s'est dit content d'aller demeurer parmi des compatriotes, fidèles sujets de l'Angleterre.

" Nous sommes heureux, dit-il, de trouver au Canada des descendants de la noble race française, de la race dont nous avons appris de longtemps à respecter et à admirer le caractère ; on regarde justement comme essentielles au bien-être de ce pays leur amitié et leur coopération à la vie publique qu'orne leur présence, car nulle part la loyauté n'est plus sincère et plus enracinée que chez les Canadiens-Français jouissant tous de franchises parfaites, de complète égalité en loi et en justice ainsi qu'en libertés constitutionnelles. En terminant, je dois vous dire que rien ne m'a plus frappé que l'enthousiasme manifesté envers le Canada par toutes les classes de la société. En Angleterre et en Ecosse où j'ai pu me rendre compte dernièrement des sentiments publics, on a toujours applaudi le Canada.

" L'empressement que vous manifestez en ce moment est un symptôme favorable. Lorsque l'occasion s'en présente, les habitants de l'ancien monde et du nouveau, sont heureux de sympathiser entre eux. Tant que ces sentiments dureront, on peut regarder l'avenir avec confiance, et ces liens créés par Dieu lui-même ne seront pas brisés ni affaiblis par le temps ni la désertion (Applaudissements). "

M. Farwood présenta ensuite une adresse au nom de la Chambre des Commerce. Cette adresse félicite Son Excellence sur sa nomination, fait allusion aux relations commerciales qui existent entre Liverpool et le Canada ; elle termine en souhaitant un heureux voyage à Son Altesse Royale la Princesse Louise et au Marquis de Lorne.

Le Gouverneur-Général fit à cette adresse une magnifique réponse dans laquelle il constata que Liverpool était de toutes les villes celle dont les intérêts commerciaux étaient le plus